



Convention collective PSAEE

La négociation est rouverte depuis le 31 mars 2015

Rappel Historique

7 juillet 2010 : signature accord classifications et rémunérations

20 mai 2011 : dénonciation partielle de la CCN par le collège employeur

Le temps des manifestations

- **22 juin 2011** : Rassemblement intersyndicale devant la *Fnogec* (Cfdt, Snec-Cftc, Spelc, Synep-CGC Fo, Cgt)
- **5 juillet 2012** : rassemblement de salariés devant la *Fnogec* (Cfdt – Snec-Cftc, Spelc,)
- **6 octobre 2012** : *Grande Manif PSAEE* à Paris (Cfdt – Snec-Cftc, Spelc,)
- **Du 8 au 13 décembre 2012** : Consultation par la Fep-CFDT des salariés par SMS sur l'approbation de l'accord de substitution

Le temps des actions juridiques

- **6 décembre 2012** : Référé de la Fep-CFDT pour faire annuler la dénonciation partielle de la convention collective
- **26 décembre 2012** : La Fep- CFDT s'oppose à l'accord de substitution
- **2 juillet 2013** : Jugement du TGI favorable à la requête Fep-CFDT sur les nouveaux embauchés.
- **3 février 2015** : Jugement du TGI de Paris en faveur de la Fep-CFDT et qui annule la dénonciation partielle effectuée par le collège employeur en 2011.

Le temps de la négociation

Pour la Fep-CFDT, les conditions sont de nouveau réunies pour que les partenaires sociaux, organisations syndicales et employeurs, trouvent ensemble, une issue positive.

La Fep-CFDT s'engage dans cette négociation avec la même volonté qui l'anime depuis 2010.

La Fep-CFDT en appelle à la responsabilité de chacun pour permettre aux salariés de recouvrer une convention collective.